



**MAIRIE DE SALEON**  
**D.330, LE SERRE**  
**05300 SALEON**  
☎ / 📠 : 04.92.66.29.92

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le neuf mai à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Pascal LOMBARD, Maire de SALEON

Étaient présents : Messieurs René ARNAUD, David HALTER, Yohann TORD, Pascal LOMBARD, Cyril MONTANT, Yves JOUVE et Madame Sandrine PEYRON

Était absent excusé : /

Nombre de conseillers en exercice : 7

Nombre de voix délibératives : 7

Les convocations et l'affichage ont été réalisés le 04 mai 2018

Monsieur Pascal LOMBARD a été nommé secrétaire de séance.

### **OBJET** : Approbation du compte-rendu du 09 avril 2018

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

### **OBJET** : Achat de parcelles

Le Maire rappelle au conseil le projet d'acquisition de parcelles au village afin de régulariser le passage de la Rue Soube.

Il propose d'acquérir les terrains A76 et A84 à Mmes BLANC Francine et Maryse au prix de 1 315.00 et la parcelle A87 à Mme ARNAUD Marie-Louise (née CAL) au prix de 1.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**Accepte l'acquisition des parcelles A76, A84 et A87 et autorise le Maire à effectuer toutes démarches en ce sens.**

### **OBJET** : Convention avec 30 millions d'amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison du trop grand nombre de chats errants sur le territoire communal, il a souhaité faire appel à l'association Trente Millions d'Amis afin de pour la stérilisation et l'identification des chats errants.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de conventionner avec l'association Trente Millions d'Amis afin que cette dernière puisse, après capture des chats errants non identifiés, en état de divagation, sans propriétaire ou sans « détenteur » et vivant en groupe dans les lieux publics, en accord avec la législation en vigueur ; procéder à la stérilisation de ces animaux. La fondation Trente Millions d'Amis prendra à sa charge les frais de stérilisation et de tatouage des chats errants à hauteur de 80€ par femelles et 60 € par mâles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

**Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Trente Millions d'Amis.**

**OBJET : Certificat d'urbanisme**

Monsieur le Maire fait savoir qu'une demande de certificat d'urbanisme a été déposée le 27 mars 2018 par Mme Marie-Christine CINTAS, demeurant 147 Cours Emile Zola 69100 VILLEURBANNE, en vue de savoir si la construction d'une maison d'habitation est possible sur la parcelle cadastrée ZA83 au lieu-dit « La Rourie ».

Cette demande, enregistrée en Mairie sous le numéro CUB 005 159 18 H0001 et instruite par la Direction Départementale des Territoires, Unité délocalisée ADS de Laragne, devrait recevoir un avis défavorable. L'opération envisagée n'est pas réalisable pour les raisons suivantes :

-le terrain est situé en dehors des parties actuellement urbanisées de la commune,

Le terrain est situé à environ 300 mètres du village et ne peut donc pas être considéré comme en continuité de l'urbanisation.

Monsieur le Maire attire l'attention des membres du Conseil Municipal sur l'article L.111-1-2, alinéa 4, du code de l'Urbanisme qui stipule qu'une délibération motivée peut permettre des constructions ou installations en dehors des parties actuellement urbanisées de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

**Requiert que la demande de certificat d'urbanisme puisse être instruite positivement, étant donné qu'un PC sur cette parcelle a été obtenu précédemment et qu'un jugement du Tribunal Administratif de Marseille a considéré que ce terrain était constructible. Le futur PLU prévoit d'ailleurs que cette parcelle soit en zone Aa (secteur de taille et de capacité limitées dédié au maintien des droits à construire existants au moment de l'approbation du PLU).**

**OBJET : Fourniture et pose de 2 luminaires pour les jeux de boules**

Le Maire expose au conseil un devis reçu par la SCOP Avenir Radio pour la fourniture, pose et raccordement de 2 luminaires de style identique à l'existant pour l'aménagement du terrain de boules et vue de son agrandissement. Le devis s'élève à 4 220.00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

**Accepte le devis proposé au tarif de 4 220.00 € HT**

**OBJET : Décharge sauvage à proximité de la station d'épuration**

Le Maire souhaite informer le conseil qu'un arrêté va être pris afin d'interdire le dépôt sauvage de déchets (branches, gravats...) à proximité de la station d'épuration.

**OBJET : Demande de complément de subvention pour la fontaine du village**

Le Maire rappelle au conseil qu'une subvention pour la réfection de la fontaine du village nous a été attribuée par la Région PACA pour un montant de 8 302.00 € (dépense subventionnable : 11 860.0 € HT). Afin de réaliser cette fontaine en pierre noire (identique à l'existant) et de prévoir la pose, des devis ont été demandés.

Concernant la pose, le montant s'élève à 4 250.00 € HT (SARL REYNAUD et Fils) et concernant la plus-value pour la pierre, le devis s'élève à 5 000.00 € HT.

Le complément des travaux est donc de 9 250.00 € HT.

Le Maire propose au conseil d'effectuer une demande de subvention sur ce complément auprès de la Région PACA sur le fonds « plan patrimoine ». Il propose le plan de financement suivant :

- |  |               |
|--|---------------|
| - Complément des travaux :                               | 9 250.00 € HT |
| - Subvention Région PACA fonds « plan patrimoine » 80% : | 7 400.00 €    |
| - Auto-financement 20% :                                 | 1 850.00 €    |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**Accepte le complément de financement des travaux ainsi que le plan de financement proposé et autorise M. le Maire à effectuer toutes démarches en ce sens.**

**OBJET : Demande de subvention voirie « accès village »**

Le Maire expose au conseil un devis de la société La Routière du Midi concernant des travaux de voirie sur l'accès du village. Le devis s'élève à 16 839.00 € HT. D'autre part, un devis a été demandé à l'entreprise SARL REYNAUD et Fils pour le dérasement des bas-côtés et le décaissement, il s'élève à 5 220.00 € HT. Le Maire propose le plan de financement suivant :

- |                                |                |
|--------------------------------|----------------|
| - Montant des travaux :        | 22 059.00 € HT |
| - Subvention Département 80% : | 17 647.20 €    |
| - Auto-financement 20% :       | 4 411.80 €     |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**Accepte les devis proposés et le plan de financement et autorise le Maire à effectuer toutes démarches en ce sens.**

**OBJET : Convention de mise à disposition du service « inventaire géolocalisé »**

Monsieur le Maire présente au conseil un projet de convention de mise à disposition du service « inventaire géolocalisé » avec la CCSB.

En résumé, les missions concernées sont :

- Géocalisation d'ouvrages d'équipements de la commune
- Détection de réseaux et d'ouvrages enfouis
- Description des éléments selon les modèles de données du projet Géomas
- Géoréférencement et numérisation de plans papiers et informatiques
- Intégration des données dans le SIG mutualisé Géomas

Ces missions sont assurées par des agents mis à disposition. L'agent technique est facturé 21 €/heure et le géomaticien est facturé 24 €/heure (coût salarial et déplacements).

Le Conseil Municipal,

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**Accepte les termes de la convention et autorise M. le Maire à la signer.**

**Questions diverses**

/

Fin de séance à 21h00

Prochain conseil prévu le 11/06/2018 à 19h00.